

Avis adopté

Séance plénière du 24 mai 2023

SNML2 : Se mobiliser dès maintenant pour atteindre le bon état écologique

Déclaration du groupe CGT

La protection de la mer et du littoral répond à des enjeux de biodiversité, de préservation de lieux de vie et de qualité de vie, et touche près de 450 000 emplois. Les risques climatiques menacent une partie des activités économiques, alors qu'existe aussi un potentiel de développement à concrétiser.

L'élaboration de la SNML 2 aura à prendre en compte le bilan mitigé de la SNML 2017. Il est sans appel sur l'échec du retour au bon état écologique des écosystèmes. Il justifie que l'avis en ait fait une priorité en l'articulant avec une politique de sobriété.

Nous partageons les préconisations portant sur le rôle de la recherche, le renforcement des contrôles, des réglementations contraignantes, la nécessité d'un service public avec des effectifs renforcés, une gouvernance nationale et locale déclinant et appliquant en cohérence les politiques publiques.

Les activités à impacts négatifs sur les écosystèmes - pêches, extractions, transports, pollutions agricoles et chimiques ... - doivent appliquer la séquence Eviter – Réduire – Compenser en réorientant et transformant leurs procédés et en adaptant les matériels. Le principe pollueur-payeur doit s'appliquer. Les aides publiques doivent être conditionnées et traçables.

Les points suivants doivent maintenant être impérativement traités :

- La situation des 108 établissements SEVESO concernés par l'aléa de submersion marine et des 5 concernés par l'érosion côtière en y intégrant la dimension sociale liée à l'emploi.
- La situation du 1,5 M de personnes concernée par ces mêmes risques alors qu'elles sont plus touchées par la précarité que la moyenne nationale.
- La diminution du nombre d'élèves en formation maritime initiale alors que la SNML prévoyait son doublement.
- Nos capacités de contrôles de sécurité alors que la flotte de commerce immatriculée sous pavillon français recule de la 1^{ère} à la 30^{ème} place du mémorandum de Paris.
- Les questions sociales liées aux conditions de travail et d'emploi des marins.
- L'exigence d'une politique visant à réduire le dumping social au sein de l'Europe.

La CGT a voté favorablement cet avis.